

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N° 166



Nature et Paysages en Sud-Morvan lutte pour la protection des paysages, et la biodiversité en Sud-Morvan. NPSM participe à de nombreuses études sur la faune. Ces études, reconnues, sont reprises dans des études plus larges sur la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté. Nous sommes convaincus que les paysages sont un atout majeur de notre région qui se dépeuple ; il faut les préserver pour encourager l'installation de nouveaux habitants.

www.npsm.fr

Contact : contact@npsm.fr

Le point de vue de Nature et Paysages en Sud-Morvan sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Nous nous retrouvons dans de nombreuses analyses sur l'inutilité des énergies intermittentes, par exemple celle du CRECEP :

<https://crecep.org/wp-content/uploads/2024/11/2024-11-12-PPE-CRECEP-Contribution-PPE-Quel-mix-electrique-pour-2035-VD.pdf>

Les énergies intermittentes sont non seulement inutiles. Elles coûtent beaucoup d'argent à la collectivité alors que le pays doit faire des économies. Elles font monter le prix de l'électricité pour les ménages.

La CRE a récemment démontré que les EnR sont responsables des prix négatifs ; c'est à dire que nous devons payer pour nous débarrasser d'une électricité inutile que nous sommes cependant obligés d'acheter aux producteurs d'EnR

Les EnR intermittentes ne réduisent pas les émissions de CO2. La précédente SNBC envisage la création d'une vingtaine de centrales à gaz si on leur donne la priorité ; ce qui augmenterait les émissions de CO2.

Les EnR sont surtout nuisibles. Elles nuisent à la biodiversité, aux paysages, au bien-être des habitants et au « vivre-ensemble ».

Les territoires ruraux sont les premières victimes des énergies intermittentes.

La ruralité oubliée

La biodiversité menacée

Notre région du Sud-Morvan a une biodiversité exceptionnelle.

Grâce aux études faites par Nature et Paysages en Sud-Morvan et d'autres associations, il a été démontré l'existence dans notre région d'un couloir de migration du Milan royal d'une importance européenne. Ces études ont permis à la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et à la DREAL d'alerter sur la nécessité de préserver ce couloir non seulement pour le Milan royal mais aussi pour d'autres espèces migratrices, soulignant le danger des éoliennes. Autre exemple : nos études ont montré la très grande variété de chiroptères protégés présents dans cette région, menacées aussi par les éoliennes.

D'une manière générale, les parcs éoliens affectent la biodiversité et entraînent la mortalité d'espèces protégées, pourtant les projets actuels prévoient pas de demande de dérogation à la destruction d'espèce protégée au titre de l'article L411-1 du code de l'environnement.

Les éoliennes ont un impact reconnu sur l'avifaune, particulièrement les grands oiseaux (rapaces, grands échassiers, tous protégés), et en premier lieu le Milan royal qui bénéficie d'une protection stricte et d'un plan national d'actions.

Selon la Ligue de protection des oiseaux (LPO), le Milan royal est la 5ème espèce de rapace victime de collision avec les éoliennes en France. Les résultats à l'étranger (Allemagne notamment) et la politique Française en matière de transition énergétique, amènent à considérer que l'impact des collisions avec les éoliennes augmentera à l'avenir ; 12 nouveaux cas de mortalité ont été renseignés en région Bourgogne Franche Comté entre 2019 et 2020. L'espèce est connue pour être particulièrement sensible à l'éolien en raison de son mode de chasse avec absence de comportement d'évitement des éoliennes. La sensibilité de l'espèce est réelle en migration.

L'impact des parcs éoliens sur les populations de chiroptères est également bien connu et documenté ; de nombreuses espèces de chiroptères évoluant entre 30 m et 80 m soit dans la zone de rotation des pales. Une alerte particulière concerne la Noctule commune, espèce classée « vulnérable » sur la Liste rouge nationale et particulièrement sensibles aux parcs éoliens ; Le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) a récemment émis une alerte concernant cette

espèce après avoir constaté « une chute de 88% des effectifs en seulement 13 ans, essentiellement à cause de l'éolien » (cf. avis CNPN du 17/09/2020 à propos du Parc éolien d'Escur dans le Tarn).



Milan royal (photo Olivier Léger)

Le bien-être des habitants méprisé

A ce jour, il n'y a pas de témoignage de personnes habitant à 500m d'une éolienne qui s'en trouveraient mieux.

Au contraire, tous les riverains se plaignent du bruit, des effets stroboscopiques, de la vue insupportable, des infra-sons etc. La vie près des éoliennes leur est devenue insupportable.

C'est pourquoi en Saône-et-Loire, la quasi-totalité des communes, soucieuses du bien-être de leurs habitants, ont refusé les éoliennes dans les Zone d'Accélération des Energies Renouvelables, alors que, par exemple, elles promeuvent le photovoltaïque sur les toits.

Le « vivre-ensemble » en danger

Dès le début des projets éoliens apparaissent des tensions, voire de la haine dans les campagnes. Il y a ceux qui profiteront des loyers indécents (qui souvent n'habitent pas sur place) ainsi que leurs familles contre tous ceux qui subiront les nuisances. Ceux qui se battent pour l'argent contre ceux qui se battent pour protéger la population. Les habitants se déchirent. Alors que tous se connaissent et œuvraient pour animer le village, les projets éoliens détruisent ce « vivre-ensemble ».

Les paysages massacrés

Face à la désertification, les paysages sont un des principaux atouts de notre région. Quand les services publics diminuent, les industries déclinent, l'agriculture emploie moins de personnes, les raisons de s'installer dans notre région sont liées aux paysages, au calme, au silence. Mais qui viendrait s'installer près d'un parc éolien ? Notre région a besoin de nouveaux habitants, en résidence principale ou secondaire, français ou étrangers, en activité ou en retraite. C'est la condition de survie de nos territoires.

Un sondage OpinionWay pour Sites & Monuments - SPPEF de mars 2022 montre que 68% des personnes interrogées considèrent que les éoliennes ont un impact négatif sur l'attractivité des territoires ruraux pour les citadins qui souhaitent s'installer à la campagne.

Les paysages massacrés nuisent aussi au tourisme. Qui viendrait passer deux semaines dans un gîte au milieu d'un parc éolien ? Ce même sondage montre que pour 70% des personnes interrogées les éoliennes ont un impact négatif pour l'attractivité touristique.

Les parcs éoliens sont donc nuisibles à l'économie de nos territoires.



Conclusion

Les énergies renouvelables intermittentes sont inutiles. Elles sont chères et nuisent à la biodiversité, aux paysages, à l'économie, au bien-être des habitants et au « vivre-ensemble ». Il est possible de produire de l'électricité décarbonée sans porter atteinte aux territoires.